**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 novembre 2022 à 20h00**

Tous les membres en exercice sont présents

Secrétaire de la séance : M. Thierry RIGONI

Convocation du8 novembre 2022

Approbation à l’unanimité du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

Madame le maire demande, avant l’ouverture de la séance, le rajout de 3 délibérations :

- vente de la maison de Courcelles

- vente de terrains à Chaux

- modifications budgétaires

**RAPPORT SUR LE SERVICE D’ELIMINATION DES DECHETS DE LA CCPM POUR L’ANNEE 2021**

Chaque conseiller a été destinataire du rapport sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets de la CCPM pour l’année 2021. Ce rapport est commenté par Lionel PREUD’HOMME ; il est approuvé à l’unanimité et est consultable en mairie.

**BILAN ENERGETIQUE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC**

Après présentation des dépenses d’électricité sur 3 ans, le conseil municipal, dans sa réflexion sur les économies d’énergie, propose de faire éteindre les sites (statues, lavoir et église) et de demander une baisse d’intensité des lampadaires.

**DEMANDE D’ACHAT DE TERRAIN**

M. Patrick PEGEOT demande à acheter une parcelle d’environ 5 ares derrière chez lui. Le conseil municipal se prononce, par 10 voix (Mr PEGEOT ayant quitté la salle au moment des débats) , contre la vente de ce terrain.

**ORGANISATION DES FETES DE FIN D’ANNEE**

Le conseil municipal propose diverses manifestations pour les fêtes de fin d’année :

* Noël des enfants le 18 décembre : goûter + cadeaux pour les 16 enfants de la commune ayant moins de 12 ans qui participent au goûter.
* Repas des anciens le 3 décembre : au restaurant Les Rives du Doubs
* Réflexion sur le cadeau de fin d’année à la population

**VENTE DE LA MAISON DE COURCELLES**

Il s’avère que la parcelle I 70 de 0.74 ares, contre le bâtiment, est restée propriété du Département. Une nouvelle délibération est prise pour uniquement les parcelles I 26 et I 71.

**VENTE DES TERRAINS IMPASSE DE L EGLISE A CHAUX**

Afin de finaliser la vente aux consorts BARTHOULOT et en raison du changement de propriétaire, il y a lieu de retirer la parcelle C 283 de 0.05 ares, qui sera vendue à Mr CURIE et Mme CULRUPT. Annule et remplace la délibération du 27 avril 2022.

**BUDGET : MODIFICATIONS**

Il y a lieu d’annuler la délibération du 27 juin 2022 et de la reformuler comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 675-042 : -144 700 € Recettes de fonctionnement : 775 : - 53 000 €

7761-042 : - 93 700 €

752 : + 2 000 €

Dépenses d’Investissement : 192-040 : - 93 700 € Recettes d’investissement : 024 : + 51 000 €

21318-040 : - 144 700 €

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

* La commune garde sa fleur au label « Village fleuri de France »
* Des panneaux d’entrées de villages seront ajoutés aux entrées de Châtillon depuis Chaux et depuis Froidevaux, direction Bief.
* Les inscriptions pour l’affouage 2022/2023 étant terminées, il conviendra de faire 8 lots.
* Un aménagement du chemin de Grivey va être réalisé afin de tester plusieurs possibilités pour permettre de diminuer la vitesse des usagers de cette voie.
* Des travaux sur la toiture de la maison forte à Neuvier vont engendrer un rétrécissement du chemin de la cadole

durant la semaine du 21 au 26 novembre.

* Le secrétariat de mairie sera fermé le jeudi 25 novembre